

POLE DANCE LYON L'ACADEMIE

FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

Photo

NOM _____

PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____

COURRIEL _____ @ _____

TELEPHONE _____

Carte _____

Frais administratifs : 20 euros (obligatoire)

Total payé : _____ Mode de règlement: _____

J'atteste avoir pris connaissance des risques liés aux pratiques proposées et de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport+ (assurance corporelle renforcée) de la MAIF n° soc 38471 J par l'intermédiaire de l'Académie.

En signant, j'atteste avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente et le Règlement Intérieur.

Fait le _____ A _____

Signature précédée de la mention «lu et approuvé » _____

Rappel de quelques éléments des conditions générales de l'Académie :

-la version intégrale des conditions générales et du règlement intérieur de l'Académie sont disponibles sur le site pole-dance-lyon.com dans la rubrique CGV et Règlement intérieur (en survolant la case tarifs) ;

-la saison 2022-2023 commence le 29/08/2022 et finit le 08/07/2023 ;

-l'adhésion au club pour la saison 2022-2023 est une adhésion pour toute la saison ;

-il faut minimum 3 élèves présents pour que le cours ait lieu ;

-pour les adhérents avec une carte de cours, il est possible d'annuler ou reporter un cours à plus de 24h en avance. Passé ce délai, le cours sera décompté, il ne pourra pas être recréé ou rattrapé ;

-pour les adhérents dits abonnés, la non-annulation d'un cours de pole dance en cas d'absence entraîne la perte du cours

- en cas de blessure ou en cas de grossesse, il est seulement possible de reporter les cours à la prochaine saison, aucun remboursement ne pourra être demandé. La procédure complète est décrite dans la version intégrale des conditions générales.

-en cas de déménagement, aucun remboursement ne pourra être demandé ;

-il est indispensable d'enlever les bagues, bracelets ou piercings au nombril pendant les cours ;

-il convient à l'adhérent qui le souhaite de faire une copie de sa fiche d'adhésion signée avant de la remettre au club ;

-le paiement de l'adhésion en plusieurs fois ne constitue pas une adhésion trimestrielle, mais une facilité de paiement ;

-en cas d'arrêt d'activité à cause des restrictions gouvernementales ou administratives (Coronavirus ou autre), aucun remboursement ne pourra être demandé. Le club se réserve le droit de modifier le planning et d'adapter ses activités

-un certificat médical confirmant l'absence de contre-indication à la pratique de la pole dance devra être fourni au plus tard le 1 mois après la date d'adhésion.

En cas de paiement par chèque(s) merci d'indiquer le montant et le numéro de chacun ci-dessous :

1) ch n° _____ banque _____ montant _____

2) ch n° _____ banque _____ montant _____

3) ch n° _____ banque _____ montant _____

Fait le _____

A _____

Signature précédée de la mention «lu et approuvé » _____